



FORMATIONS FROID ELECTRICITE T

IF2P EVOLUTION (SARL) - 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordea
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat [www.if2p-evolution](http://www.if2p-evolution.com)

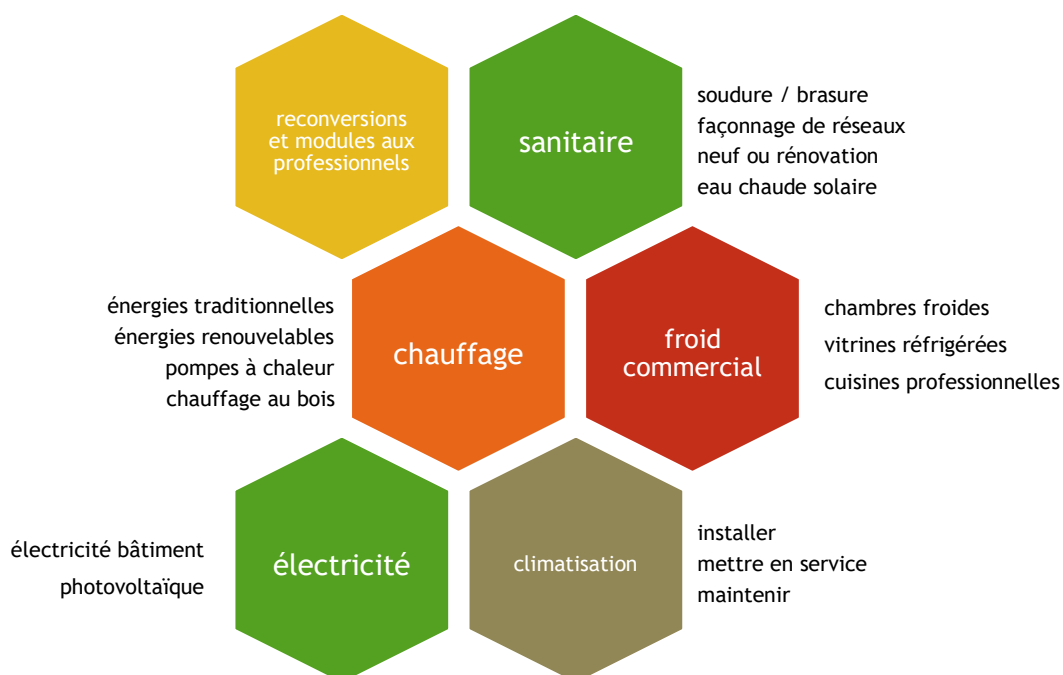
PROGRAMME DE FORMATION 2025 / 2026

Devenir chauffagiste :
CCP Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation

Sommaire

IF2P EVOLUTION c'est	4
Pourquoi suivre cette formation et pas une autre ?	5
Modalités d'accès, processus de sélection des candidatures	6
Présentation de l'évolution du titre professionnel	7
Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice	8
Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le diplôme (rubrique RNCP)	9
Règlementations en vigueur	9
Liens avec d'autres certifications, équivalence, passerelle, validation partielle.....	10
Réussite et taux d'insertion des anciens diplômés - toutes spécialités confondues	10
Contenu simplifié	11
Contenu pédagogique détaillé	12
Liste des outillages utiles	14
Calendrier simplifié, tarif, comment s'inscrire ?	15
Nomenclature pour le financement.....	15
Calendrier détaillé - alternance ITS	16

IF2P EVOLUTION c'est...



Un site qui vous permet de...



Pourquoi suivre cette formation et pas une autre ?

- ✓ Vous cherchez à entrer dans **un métier en tension**, c'est-à-dire qui recrute plus que de candidats ne sont disponibles actuellement.
- ✓ Vous ne disposez pas de fonds financiers et/ ou du temps suffisants pour suivre le Titre Professionnel Installateur Thermique et Sanitaire, en alternance aujourd'hui, Formez-vous pour Devenir chauffagiste : CCP Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation. Deuxième bloc de compétences du Titre Professionnel. Vous pourrez le compléter ultérieurement avec le premier bloc Devenir plombier : CCP Réaliser des installations sanitaires de bâtiment.
- ✓ Vous cherchez une formation certifiante qui vous permettra d'être employable immédiatement en sortie de formation
- ✓ Vous cherchez un **métier intéressant** : l'ITS c'est le spécialiste de la plomberie et du chauffage. Vous pouvez aussi vous diriger vers une spécialité en énergies renouvelables ou vers la maintenance après la formation, de nombreuses portes s'ouvrent à vous.
- ✓ Vous cherchez une **formation en phase avec le monde du travail** : cette formation est renouvelée tous les 3 à 5 ans par le Ministère du Travail sur recueil des besoins des branches professionnelles, nous la revoyons tous les ans pour l'adapter aux besoins de nos entreprises.
- ✓ Vous souhaitez suivre **un enseignement professionnel sans matières générales** : les Titres Pro sont 100% techniques, théorie et pratique.
- ✓ Vous cherchez **un organisme qui met les moyens nécessaires pour vous former** : nos locaux seront neufs en septembre 2025, et équipés de matériel professionnel, pour chaque partie pratique vous disposerez d'un espace personnel (box) avec le consommable adéquat. L'équipe est constituée de professionnels expérimentés en formation pour adultes, ils vous apporteront aussi leur expérience et leurs astuces.
- ✓ Vous cherchez à **être réellement accueilli et suivi tout au long de votre parcours** : votre premier entretien, le suivi pendant la formation et jusqu'au diplôme sera effectué par la même personne.
- ✓ Vous aurez besoin d'**un nouveau réseau professionnel** : des rencontres avec des recruteurs, des distributeurs, des marques, des réseaux sont organisées pendant la formation, également parmi le jury peut se trouver un futur employeur, concurrent ou partenaire ! Nos anciens diplômés pourront également vous prodiguer de précieux conseils.

Modalités d'accès, processus de sélection des candidatures

Accès en parcours de formation

Accès en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) : consulter le CIBC au 05 57 54 25 00

Pour qui ?

Adultes en reconversion professionnelle.

Accessibilité des personnes en situation de handicap : sous conditions, consulter notre référente handicap Marine Simonneau lors de votre candidature ou en amont au 06 52 05 24 98.

Pré-requis

Avoir un niveau scolaire sortie de collège ou CAP/BEP minimum peu importe le domaine, être en capacité d'expliquer les missions du métier visé, être organisé, être rigoureux, avoir le sens du service, être curieux, être apte physiquement, parler, lire et écrire français couramment (niveau B2), avoir le permis B, avoir des aptitudes manuelles acquises dans la vie professionnelle ou personnelle (ou intégrer notre période de préqualification).

Processus de sélection des candidatures

- a) Assistez à une **réunion d'information collective**, si vous le souhaitez (facultatif), [s'y inscrire ici](#)
Elle vous permet de visiter le centre, de nous découvrir, de répondre à vos premières questions.
- b) Déposez un **dossier de candidature** [via le lien ici](#)
Préparez votre CV, votre carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité, votre carte de sécurité sociale, vos permis et habilitations en cours si vous en avez afin de les déposer en pièces jointes. Le dépôt d'un dossier de candidature n'engage ni le candidat, ni l'organisme de formation. Il vous permet de manifester votre intérêt pour la formation, et d'être recontacté pour fixer un rdv.
- c) Vous êtes reçu en **entretien individuel**
Il permet de répondre à vos questions précises, de vous évaluer, et de répondre à votre candidature. Cet entretien dure environ 1h30, il est de préférence réalisé en présentiel, mais peut être fait en visio. Il comprend un temps d'échanges sur votre carrière, vos motivations, votre projet et un test des prérequis indiqués précédemment.
- d) Un « **avis de positionnement** » vous sera envoyé par mail
Il permet d'assurer que vous avez été reçu par l'organisme de formation, que celui-ci a dressé un état des lieux de vos acquis et besoins, et y a apporté une réponse pédagogique concrète et cohérente.
En cas d'acceptation de votre dossier, vous recevrez également une « attestation d'admission ». En fonction de votre souhait de financement, vous recevrez également soit un contrat et un devis nominatif, soit nous pourrions remplir votre dossier de demande de financement auprès de l'organisme adéquat. Seule la signature d'une convention constitue une inscription et donc un engagement.
En cas de refus de votre dossier, il vous en sera expliqué le motif dans l'avis de positionnement.
- e) Vous recevrez votre « **convocation** » lorsque le financement sera validé.
Préparez vos stylos pour la rentrée !

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel « installateur en thermique et sanitaire » (arrêté du 11 mars 2015, modifié par l'arrêté du 03 mars 2015), avait fixé à trois activités types, le périmètre de ce métier de niveau 03.

Celles-ci sont modifiées afin de restructurer la filière installation d'équipement en génie climatique et répondre à l'évolution de l'emploi identifié dans les entreprises.

La rénovation du présent titre a été faite en considérant les évolutions suivantes :

- Les activités des entreprises entre le chauffage, le sanitaire sont de plus en plus homogènes.
- La disparition de l'utilisation de l'acier noir pour les installations de chauffage dans les logements individuels neufs, et la disparition de l'utilisation de l'acier galvanisé pour les installations sanitaires, remplacé par le cuivre et les matériaux de synthèse de manière systématique est démontrée.
- La diminution des assemblages par soudage et soudo brasage au profit des assemblages par raccords mécaniques et à sertir s'intensifie.
- L'utilisation des canalisations en matériaux de synthèse pour les réseaux de distribution de chauffage et de sanitaire est de plus en plus prégnante.
- L'installation de systèmes de production d'eau chaude thermodynamique au profit des systèmes standards se développe.
- La stabilisation en quantité, après plusieurs années de baisse, des installations de chauffe-eau solaires individuels, et sur la même période des installations de production ECS solaire collectives qui augmentent. - Le raccordement électrique des équipements de chauffage, et de sanitaire est intégré dans l'activité d'installation.
- L'installation des équipements assurant le renouvellement et la qualité de l'air intérieur des locaux d'habitation est partagée entre les électriciens et les plombiers chauffagistes.
- La nécessité de savoir lire des plans et des schémas de principes ou d'exécutions complexes, issus de avis techniques ou de bureaux d'études.
- Les évolutions réglementaires de ces dernières années ont fait se multiplier les solutions technologiques à énergies conventionnelles et renouvelables. Elles deviennent de plus en plus complexes et contraignantes à installer, poussant les professionnels à mettre à jour leurs connaissances périodiquement.
- Les mises en service sont sous-traitées aux constructeurs ou aux professionnels agréés de la marque pour assurer la validation ou l'extension de la garantie.
- La transition numérique qui impact les pratiques professionnelles (utilisation des smartphones pour les professionnels, offres de solutions connectées pilotées à distance pour les usagers).
- Transition énergétique, (équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables, solutions de moindre consommation, ou à gain énergétique), proposée aux clients.

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'installateur en thermique et sanitaire **installe des émetteurs de chauffage de type radiateur ou plancher chauffant** dans des locaux d'habitation neufs. Il **modifie des installations de chauffage existantes** en tube acier noir fileté, tube cuivre ou en matériaux de synthèse. Il **installe des générateurs de chauffage toute énergie (fioul, gaz, bois, thermodynamique PAC)** dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation. Il **installe des appareils sanitaires, des équipements de production d'eau chaude sanitaire toute énergie et des équipements de renouvellement d'air** dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation.

Il travaille dans des locaux d'habitation individuelle ou en collective occupés ou non.

En l'absence d'une liste de matériel et de consommables, il **établit le quantitatif** pour réaliser l'installation demandée et en transmet la liste au responsable de chantier pour approvisionnement. Il réceptionne et stocke le matériel sur le chantier. Pour un chantier de rénovation, il fait **le constat de l'existant**.

Pour **se conformer au plan d'exécution**, il implante l'emplacement des éléments et trace le passage des canalisations. Il fixe mécaniquement l'équipement de production d'eau chaude sanitaire au sol ou sur la paroi. Il le raccorde électriquement hors tension. Il équipe les appareils sanitaires de leurs accessoires. Dans le cas d'une modification, le professionnel vidange l'installation et dépose les éléments concernés par l'intervention. En fonction des éléments le constituant et du type de canalisation, il trace sur les parois le parcours du nouveau réseau. Il pose et fixe mécaniquement le générateur, les radiateurs et toute autre partie du système de chauffage. Il raccorde en électricité le générateur et les organes périphériques de l'installation de chauffage. Il le raccorde hydrauliquement au réseau. Il fixe les colliers de support des canalisations. Il pose et assemble par collage les canalisations et accessoires du réseau d'évacuation en PVC. Il pose et assemble les canalisations de distribution d'eau froide et d'eau chaude. Il met à la terre les éléments métalliques de l'installation.

Il met en eau et rince l'installation. Il contrôle l'étanchéité des réseaux de distribution et d'évacuation. Il raccorde le générateur et les émetteurs aux canalisations et les conduits des gaz brûlés. Il met en route l'équipement.

Il pose l'extracteur d'air avec les fixations adéquates dans le local identifié, le raccorde électriquement hors tension. Les percements dans les parois, plafonds et planchers sont réalisés avec des outils manuels ou électroportatifs. Il fixe les bouches d'extraction dans les locaux et pièces humides. Il raccorde en tube souple, rigide ou semi-rigide les équipements installés.

Il nettoie le chantier avant de rendre compte au responsable de chantier.

Le professionnel **travaille sous les directives d'un responsable de chantier** qui peut être un chef d'équipe ou un professionnel expérimenté. Il a un degré d'autonomie dans le choix des méthodes de réalisation et de l'outillage. Il travaille seul sur des parties d'installations sous contrôle ponctuel. Il est responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés.

Le professionnel est amené à travailler avant, pendant ou après l'intervention d'autres corps d'état.

Ses principaux interlocuteurs sont le responsable de chantier, les ouvriers du chantier et les occupants des locaux d'habitation.

Lors de chantiers de rénovation, il peut être amené à rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante ; dans ce cas, il alerte son responsable.

Il peut être amené à réaliser des travaux à faible hauteur nécessitant une habilitation de son employeur. Les travaux électriques sont réalisés hors tension, cependant le raccordement au tableau d'abonné exige d'être titulaire une habilitation de type B1V.

Pour la manipulation des charges lourdes, le travail est réalisé en équipe.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention.

Il **tient compte des évolutions réglementaires** impactant son emploi.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le diplôme (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux.

4322B Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.

Convention collective nationale du bâtiment N°3193 et 3258

Les types d'emplois accessibles sont principalement les suivants :

Monteur en chauffage central. Monteur en plomberie chauffage. Monteur en Installations Thermiques. Plombier sanitaire. Compagnon en installation thermique et sanitaire. Plombier chauffagiste.

Règlementations en vigueur

- Articles R4544-9, R4544-10 et R4544-11 code du travail : habilitation électrique (basse tension)
- Article R4323-58 code du travail : travaux en hauteur
- Article R543-106 Code de l'environnement : attestation à la manipulation des fluides frigorigènes

Liens avec d'autres certifications, équivalence, passerelle, validation partielle

EQUIVALENCE

Ce diplôme équivaut à un CAP Installateur Thermique

PASSERELLE

Le CCP chauffage validé, combiné au CCP sanitaire validé donne le Titre professionnel Installateur Thermique et Sanitaire.

VALIDATION PARTIELLE

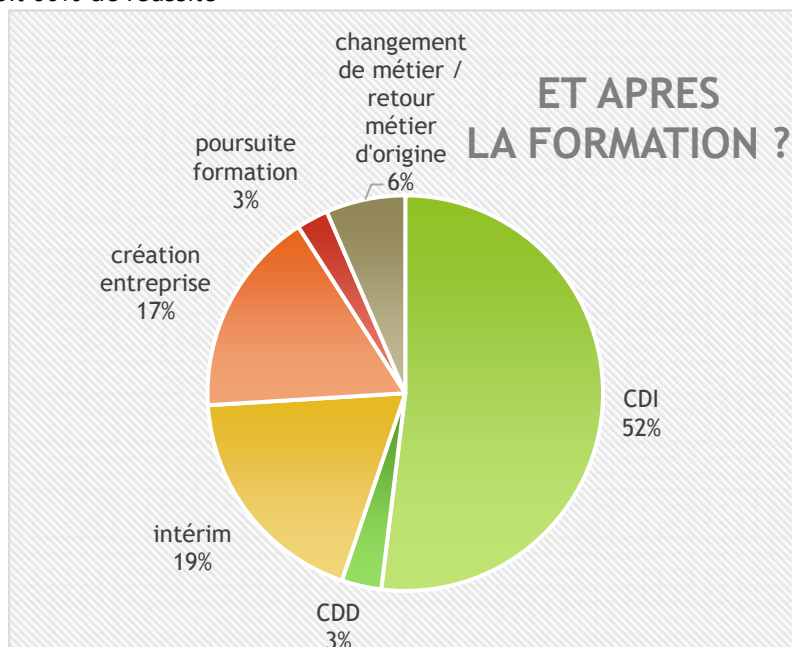
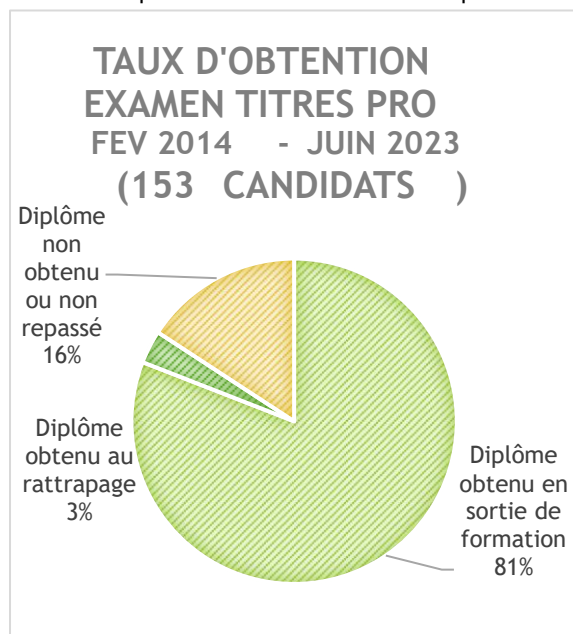
Un Titre Professionnel peut être validé partiellement par CPP (ou Activité Type), il faut valider l'ensemble des CCP pour obtenir le Titre, et ce jusqu'à 1 an après la période de validité du Titre.

SUITE DE PARCOURS

Le candidat peut se diriger vers le CCP sanitaire ou des modules de formation courts spécialisés

Réussite et taux d'insertion des anciens diplômés – toutes spécialités confondues

13 diplômés sur 22 candidats depuis 2013 soit 60% de réussite



Contenu simplifié

Le CCP, Devenir chauffagiste : Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation (ITS2) se compose de 3 compétences :

Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation	1	Installer en tube cuivre et matériaux de synthèse des émetteurs de chaleur en habitation neuve
	2	Modifier un réseau de chauffage existant dans des locaux d'habitation
	3	Installer un générateur de chauffage dans des locaux d'habitation

Contenu pédagogique détaillé

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Une présentation technique sera faite par le formateur sur écran avec un support de cours adapté.
- Une application sera faite ensuite, soit en atelier en box individuel, soit via une étude de cas nécessitant la lecture de plans, de notices de constructeurs, de catalogues de distributeurs... Dans chaque séquence, lors de la pratique, nous suivrons la chronologie d'un chantier.

Contenu pédagogique

Séquences prévues	AT visée	Durée prévue
Séquence 1 – traiter l'eau Technologie : Le surpresseur, les adoucisseurs. Applications pratiques : Implantation et raccordement d'un surpresseur Installation et maintenance d'un adoucisseur	1	32 h (1 semaine)
Séquence 2 – concevoir et réaliser une installation de chauffage Technologie : Nature et compatibilité des matériaux, les réseaux, les émetteurs, les énergies, les générateurs, la fumisterie, les amenées d'air, la réglementation CO, la régulation. Applications pratiques : Poser et mettre en service une chaudière au sol gaz ou fioul ou bois Poser et mettre en service une chaudière murale Poser et mettre en service une pompe à chaleur air/eau	1	160 h (5 semaines)

Séquences prévues	AT visée	Durée prévue
Des évaluations auront lieu pendant la formation pour évaluer la progression au gré des séquences et serviront d'appui au jury final. Durée 0h30 Questionnaire professionnel Durée 0h45 Etude de cas Durée 06h00 – Réalisation pièce d'atelier Durée 0 h 15 – Entretien technique		08h

Liste des outillages utiles

Voici la liste des éléments à prévoir par l'entreprise d'alternance (ou à réutiliser d'un précédent emploi éventuellement si vous possédez déjà l'équipement) :

- ☐ Lunettes de protection avec verres teintés relevables
- ☐ Paire de gants de manutention
- ☐ Paire de gants pour brasure / soudure
- ☐ Tenue de travail en coton (vieux jean, t-shirt, etc).
- ☐ Chaussures de sécurité
- ☐ 1 cadenas pour votre vestiaire

Une caisse à outils sera mise à votre disposition pendant la formation en échange d'une caution non encaissée de 380€.

En contrat d'apprentissage, si l'apprenti souhaite conserver la caisse en fin de formation, elle sera facturée directement à l'OPCO au titre du 1^{er} équipement.

Calendrier simplifié, tarif, comment s'inscrire ?

Recrutements : à partir du 04 août 2025, 12 places disponibles

Prochaine rentrée le 16 février 2026- sortie le 12 mai 2026

Durée en centre de formation
200 heures sur 30 jours

Horaires de formation

Lundi Mardi Mercredi Jeudi	8h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Vendredi	8h30 à 12h30	Pas de cours
Soit 32 heures de formation par semaine		

Un avis de positionnement accompagnera tout dossier dûment sélectionné.

Les devis nominatifs sont disponibles en libre téléchargement depuis notre site Internet, ils n'engagent ni le candidat, ni l'organisme de formation. Par défaut, le taux horaire indiqué est celui « tout public ».

Le taux horaire remisé « financement individuel » concerne les particuliers qui régleront eux-mêmes tout ou partie de leur formation.

Nombre d'heures de formation facturées	Financier	Taux horaire	Tarif
200 heures	Tout public	25,00 € net / heure	5 000,00 € net

Nomenclature pour le financement

Diplôme d'État du Ministère Chargé de l'Emploi de niveau 3 (équivalent CAP BEP)

Nomenclature : NSF 227 s / diplôme TP00189 / CCP : 22671 / RNCP 35189/ code ROME F1603 / Formacode 22685

Mise à jour référentiel par parution au JO du 26/11/2020

Calendrier détaillé – ITS2

	IF2P		IF2P		IF2P		IF2P
01/02/2026		01/03/2026		01/04/2026		01/05/2026	
02/02/2026		02/03/2026		02/04/2026		02/05/2026	
03/02/2026		03/03/2026		03/04/2026		03/05/2026	
04/02/2026		04/03/2026		04/04/2026		04/05/2026	
05/02/2026		05/03/2026		05/04/2026		05/05/2026	
06/02/2026		06/03/2026		06/04/2026		06/05/2026	
07/02/2026		07/03/2026		07/04/2026		07/05/2026	
08/02/2026		08/03/2026		08/04/2026		08/05/2026	
09/02/2026		09/03/2026		09/04/2026		09/05/2026	
10/02/2026		10/03/2026		10/04/2026		10/05/2026	
11/02/2026		11/03/2026		11/04/2026		11/05/2026	7
12/02/2026		12/03/2026		12/04/2026		12/05/2026	1
13/02/2026		13/03/2026		13/04/2026	7	13/05/2026	
14/02/2026		14/03/2026		14/04/2026	7	14/05/2026	
15/02/2026		15/03/2026		15/04/2026	7	15/05/2026	
16/02/2026	7	16/03/2026	7	16/04/2026	7	16/05/2026	
17/02/2026	7	17/03/2026	7	17/04/2026	4	17/05/2026	
18/02/2026	7	18/03/2026	7	18/04/2026		18/05/2026	
19/02/2026	7	19/03/2026	7	19/04/2026		19/05/2026	
20/02/2026	4	20/03/2026	4	20/04/2026	7	20/05/2026	
21/02/2026		21/03/2026		21/04/2026	7	21/05/2026	
22/02/2026		22/03/2026		22/04/2026	7	22/05/2026	
23/02/2026	7	23/03/2026	7	23/04/2026	7	23/05/2026	
24/02/2026	7	24/03/2026	7	24/04/2026	4	24/05/2026	
25/02/2026	7	25/03/2026	7	25/04/2026		25/05/2026	
26/02/2026	7	26/03/2026	7	26/04/2026		26/05/2026	
27/02/2026	4	27/03/2026	4	27/04/2026		27/05/2026	
28/02/2026		28/03/2026		28/04/2026		28/05/2026	
29/01/2026		29/03/2026		29/04/2026		29/05/2026	
30/01/2026		30/03/2026		30/04/2026		30/05/2026	
31/01/2026		31/03/2026		01/04/2026		31/05/2026	
TOTAL MOIS	64	TOTAL MOIS	64	TOTAL MOIS	64	TOTAL MOIS	8
CUMUL	64	CUMUL	128	CUMUL	192	CUMUL	200

CANDIDATER

Assister à une réunion collective :

Réunions d'information pour découvrir le centre, les formations, les métiers, l'équipe... [Cliquer ici](#)

Déposer un dossier de candidature :

[Cliquer ici](#)

Il faudra prévoir de déposer

- ☐ 1 CV actualisé (voir conseils dans les pages d'avant)
- ☐ 1 copie de votre carte d'identité recto/verso, ou permis de séjour en cours de validité
- ☐ 1 copie de votre carte de sécurité sociale
- ☐ 1 copie des permis CACES et habilitations (électrique, SST, ...) détenues
- ☐ 1 copie de la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé, si vous en avez une

Après le dépôt du dossier, vous choisirez un créneau de rdv individuel pour l'entretien de sélection.

Avoir une réponse à sa candidature

Vos motivations seront écoutées pendant le rendez-vous individuel. Nous discuterons de votre carrière jusqu'à présent, de votre projet professionnel et vérifierons les prérequis indiqués dans le programme. Vous pourrez également nous poser vos questions. A l'issue, notre réponse vous sera faite.

Le dépôt du dossier de candidature n'oblige ni le candidat à s'inscrire, ni l'organisme à vous accepter. Nous vous remercions de nous avertir en cas de désistement.

RDV

IF2P EVOLUTION, 176 Rue Achard, Bât C1
33300 BORDEAUX

Puis à partir du 04 août 2025 :

IF2P EVOLUTION
5 Avenue Gay Lussac, Bât D2,
33370 BORDEAUX

Par mail : marine@if2-evolution.com

Par téléphone : Marine SIMONNEAU 05 52 05 24 98